Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 45

Réunion du mercredi 08 juin 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

DAMMARIE LES LYS – GYMNASE DU BOIS DU LYS – NNI 77 152 99 02
Cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 23/05/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 23/05/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 23/05/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 2 jusqu'au 07/06/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT N°1 – NNI 95 277 01 01
Reprise de dossier.
La Commission accuse bonne réception des tests in-situ et propose le classement définitif de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/06/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

PARIS – STADE LEO LAGRANGE N°3 – NNI 75 112 01 03
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau E6 jusqu'au 19/10/2019.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 07/06/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 08/06/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 213 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/06/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LIVRY GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°3 – NNI 93 046 01 03
Cette installation sportive n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation de travaux.
- Demande d'avis préalable signée du propriétaire (Création d'un terrain de Rugby/Football.)
- Plan de situation
- Plan masse de l'aire de jeu (de dimensions 100 mx 50 m)
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable pour une installation sportive, favorable pour un classement de niveau T 7 SYN.

LIVRY GARGAN – STADE ALBERD MARCEL VINCENT N°3 – NNI 93 046 01 03
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain (dimensions de 100m x 50m)
- Etude d'éclairement du 15/02/2022

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal :198 lux
- Facteur d'uniformité : 0,79
- Rapport Emin/Emax : 0,62

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6

4. DIVERS

ST SOUPPLETS – STADE MUNICIPAL – NNI 77 437 01 01-02-03
La C.R.T.I.S. prend note du courrier de la mairie de St Soupplets indiquant le changement de nom du stade en Stade Municipal Franck Leboeuf.